

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 mai 2023
Délibération N°	15
Date de la convocation	17 mai 2023
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non valeur

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Alain COMBES,
Christophe DESTAING-SNIATECKI
Laure TONDON
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à M FERRANDO)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME CALUEBA)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230530-20230530-15-DAF-DE
Date de télétransmission : 31/05/2023
Date de réception préfecture : 31/05/2023

Objet : 7 - 10 - Validation des dossiers passées en non-valeur

Le 30/05/2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 23 mai 2023 ont validé l'admission en non-valeur des 49 dossiers présentés, pour montant total de 129 557.12 €.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 23 mai 2023, de valider l'admission en non-valeur des 49 dossiers présentés, pour un montant total de 129 557.12 €.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 30/05/2023
(Service contentieux - MBO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230530-20230530-15-DAF-DE
Date de télétransmission : 31/05/2023
Date de réception préfecture : 31/05/2023

9

GD